

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

*Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

**Identifiant annonce : 7309234901**

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Cliquez ici :**

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7309234901>

Cette annonce a été mise en ligne le **15 novembre 2022** sur **Actu.fr**  
Pour le département : **94 - VAL DE MARNE**

Aux termes d'un acte ssp en date à LACROIX SAINT OUEN (Oise) du 12/11/2022, il a été décidé la constitution d'une Société Civile Immobilière dénommée Cicadette, au capital de 100 euros, son siège social a été fixé à SUCY EN BRIE (94370) – 7 Bis Rue Colbert, sa durée est de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S., l'objet social est l'acquisition, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux .La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous bien meubles. La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination.

La construction sur les terrains dont la société est, ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage commercial, industriel, professionnel ou mixte. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire. Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social et ce, par voie de caution hypothécaire. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société. Et généralement

toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Monsieur Denis COURAULT et Madame Laurence COURAULT, demeurant ensemble à SUCY EN BRIE (94370) – 7 Bis Rue Colbert ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée.

L'organe habilité à statuer sur l'agrément des cessionnaires de parts sociales est l'Assemblée Générale des associés.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Vincent TOUSSAINT**  
Directeur de Médialex

